

Référence : ENQUETE PUBLIQUE Arrêté Préfectoral N°2020 - 980

**Mémoire en réponse  
aux remarques et  
observations  
formulées lors de  
l'enquête publique**

**Projet de création d'un  
aménagement hydroélectrique  
sur le torrent Saint Bernard.  
Commune de Modane et de Saint André.**

**SERHY INGENIERIE**

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

**SERHY INGENIERIE Siège social**

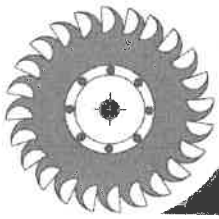
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EUROL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 972 - Siret 810 610 972 00012 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972



## Introduction :

Le projet de création de l'aménagement hydroélectrique développé par société SERHY Ingénierie a fait l'objet d'une enquête publique, menée entre le 29 septembre 2020 et le 30 octobre 2020.

Dans son procès-verbal, remis le 5 novembre 2020, le commissaire enquêteur a demandé au pétitionnaire d'apporter des précisions et des réponses aux observations émises au cours de l'enquête publique.

Ce mémoire constitue les réponses de la Maîtrise d'Ouvrage à chaque observation relevée et consignée dans le Procès-Verbal transmis par le commissaire enquêteur.

## 1. Réponses aux courriers, notes et documents graphiques

1.a) Implantation usine (risque de glissement proche) et anciennes voies romaines, mérovingienne, carolingienne et royale – Document répertorié N°1 - Mr GAGNIERE Gilles, remis le 22 octobre 2020 (cf. observation N°6F)

### Réponses du maître d'Ouvrage :

Un complément d'implantation de la future usine a été soumis à la DDT/SSR avec le strict respect des recommandations demandées :

- Implantation de l'usine hors zone « Ni1 »,
- Usine éloignée d'une distance de plus de 10 mètres mesurés depuis le sommet de berge du torrent du Saint Bernard, voir le fichier complément 1-4.

Le plan de prévention des risques naturels a bien été vu lors du déroulement du projet. La consultation du PPRN 2012 nous a permis d'identifier le risque de glissement de terrain au lieu-dit « Cotaz zéro », qui est toutefois situé à plus de 100 mètres du lieu d'implantation de la future usine. Dans le PPRN de 2012, le risque de glissement potentiel est bien consigné (période 1988-1993). Aussi, le suivi des mouvements indique une stabilisation depuis plusieurs années.

La commune de Modane a effectivement suivi pendant plusieurs années par des campagnes de mesures qui ont été arrêtées pour conclure à un arrêt de ces mouvements constatés entre 1988 et 1993. Après prise de contact avec la commune de Modane, une nouvelle campagne de mesures est programmée pour cette fin d'année 2020.

Concernant le tracé de la conduite forcée, celle-ci coupera effectivement par trois fois le sentier qui mène aux Charmettes par la rive gauche du torrent depuis Loutraz. Il est bien entendu que les sections traversées par la conduite seront remises en état lors de l'enfouissement de celle-ci. Nous porterons attention sur ces traversées en faisant un état des lieux initial avant travaux de ces trois secteurs considérés. La remise en état des lieux devra être conforme après travaux à l'état initial. Le tracé de la pose conduite se trouve sur sa majeure partie suffisamment éloignée des anciennes voies évoquées.

### SERHY INGENIERIE

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

### SERHY INGENIERIE Siège social

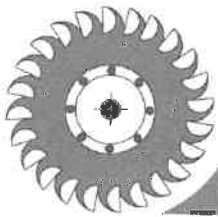
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EURL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 972 - Siret 810 610 972 00018 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972



1.b) Courrier du président de l'AAPPMA royale – Document répertorié N°2 déposé le 28 octobre 2020 - Mr GUILLAUD G. (cf. observation N°6F)

Réponses du maitre d'Ouvrage :

Dans le projet développé, des mesures de suivi sont programmées.

Lors de notre réunion avec Mr GUILLAUD, nos échanges ont été intéressants et courtois. La séquence ERC (Eviter, Réduire et Compenser) est largement abordée dans l'étude d'impact produite.

La goulotte de dévalaison prise d'eau (taille) a été retouchée suite à l'augmentation du débit réservé que nous avons proposé.

Nous prenons également en compte d'inscrire dans le projet de règlement la gestion des opérations de maintenance de la prise d'eau. Le projet de règlement sera établi par la DDT73.

1.c) Courrier de la représentante de l'Association Foncière Pastorale Modane Périphérie- Document répertorié N°3 déposé le 28 octobre 2020 – Mme NUER France

Réponses du maitre d'Ouvrage :

La société SERHY INGENIERIE a été informée par la commune de l'existence de l'association foncière pastorale car le tracé pour la pose de la conduite forcée traversait un certain nombre de parcelles faisant partie de l'association. Aussi, une réunion a été organisée, chez Mr Excoffon Gérald, président en 2018 de l'AFP Modane Périphérie, en présence d'un représentant élu de la commune de Modane. Ce dernier nous a donné son accord de principe pour poser la conduite forcée.

Les propriétaires des parcelles de l'AFP ont tous été consultés. Tous ont donné leur autorisation respective pour poser celle-ci.

Des promesses de vente ont été établies avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles sera implanté le bâtiment recevant le groupe de turbinage.

Il est bien évident, que nous avons pris en considération la présence de l'exploitant agricole et que nous conviendrons des aménagements à mettre en œuvre pour que l'ensemble des travaux (engins, pose CF, construction usine, accès, ...) programmé perturbe le moins possible cette activité agricole. Il est impératif en phase d'élaboration des études projet de se rencontrer pour pointer les différentes contraintes engendrées par ces travaux et de trouver les parades pour que l'éleveur perpétue son activité sans contrainte. A ce sujet, le maitre d'Ouvrage, a envoyé un courrier à l'éleveur le 18/10/2018 pour l'informer du projet en cours. Ce dernier présentait le projet tel que décrit dans le dossier d'autorisation environnemental. Des messages téléphoniques ont été laissés à l'éleveur pour qu'une prise de Rendez-vous soit faite pour l'informer de vive voix du projet et des aménagements à convenir pour ne pas troubler son activité.

**SERHY INGENIERIE**

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

**SERHY INGENIERIE Siège social**

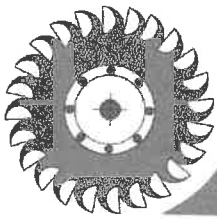
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EUROL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 972 - Siret 810 610 972 00012 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972



1.d) Courriers du président de l'association « Les Prés de Pâques », Mr BECT et de Mr ZOPPI, membre de cette association – Documents répertoriés N°4 et N°4' en date du 28 octobre, déposé le 30 octobre 2020. Conservation du droit historique faisant jouissance à plusieurs riverains

### Réponses du maitre d'Ouvrage :

Le maitre d'Ouvrage, par l'intermédiaire de Mr RENON Patrick confirme que deux prises d'eau existantes à usage domestique ont bien été répertoriées lors d'une visite sur site le 3 juin 2019 en présence d'un adjoint à la commune. Ces prises d'eau qualifiées d'historique avaient été, dans le cadre d'accords privés avec EDF il y a plusieurs décennies, maçonnées et équipées de modules à masques calibrés limitant ainsi les débits prélevés.

Le maitre d'Ouvrage ayant porté le débit réservé à 100 l/s au droit de la future prise d'eau, il garantit ici, que le débit du torrent, avec en plus des apports intermédiaires sera en suffisance pour alimenter ces deux prises.

## **2. Réponses aux courriels et observations déposés sur le site de la ddt-seef-enquetes-publiques**

Les N°1 à 4 sont des courriels appuyant la réalisation de ce type de projet. Nous en remercions par le présent mémoire les rédacteurs. Nous répondons par ordre listé du PV de Monsieur le Commissaire Enquêteur, soit du N°5 E au N°10 J.

2.a) –N°5 E déposée le 06 octobre 2020, par Mr GUICHON, rédacteur de l'observation N°3C. Glissement amont implantation usine. Nuisances sonores habitations à proximité.

### Réponses du maitre d'Ouvrage :

Dans le PPRN de 2012, le risque de glissement potentiel est bien consigné (*période 1988-1993*) en dessous de l'ancienne carrière. Le suivi des mouvements montre une stabilisation depuis plusieurs années du glissement.

La commune de Modane a effectivement suivi pendant plusieurs années par des campagnes de mesures qui ont été arrêtées pour conclure à un arrêt de ces mouvements constatés entre 1988 et 1993. Après prise de contact avec la commune de Modane et son service technique, une nouvelle campagne de mesures est programmée pour cette fin d'année 2020. Le maitre d'Ouvrage prendra en compte les résultats des mesures enregistrées

Concernant les éventuelles nuisances sonores, un état initial acoustique en lieu et place de la future usine hydroélectrique est prévu en amont des travaux. A l'issu des travaux et de la mise en service, une campagne de mesures sera également effectuée pour évaluer l'impact acoustique sur le voisinage. Nous avons procédé de cette sorte sur la centrale hydroélectrique du Charmaix sur la commune voisine de Fourneaux mise en service en décembre 2016. A ce jour, nous n'avons eu aucune remarque de voisinage concernant le bruit engendré par le groupe de turbinage. La future microcentrale sera semi-enterrée, ses murs et plafond seront phoniquement isolés, ainsi que son canal de fuite par lequel des émissions sonores peuvent se produire.

#### **SERHY INGENIERIE**

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

#### **SERHY INGENIERIE Siège social**

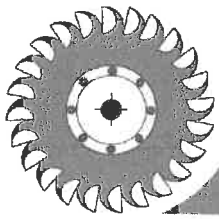
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EURL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 972 - Siret : 810 610 972 00013 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972



2.b) -N°6F déposée le 22 octobre 2020, par Mr GAGNIERE Gilles. Instabilité secteur amont implantation usine.

Voir la réponse 1 a.

2.c) -N°7G déposée le 22 octobre 2020, par Mr GAGNIERE Gilles. Réseau d'eau jardins de Loutraz. Remise en état des terrains. Respect des largeurs pour pose conduite.

Réponse du maitre d'Ouvrage :

Un reportage photos a bien établi avec des reconnaissances des prises existantes sur Loutraz. Les travaux n'impacteront aucunement ces prises existantes, que ce soit en phase de construction, qu'en phase exploitation hydroélectrique. Tous les terrains, seront remis en état, sur la partie basse (AFP) du projet et sur sa partie haute. Un réensemencement est bien entendu prévu pour cicatrifier dans l'année qui suit, les travaux engendrés par l'enfouissement de la conduite forcée.

2.d) -N°8H déposée le 26 octobre 2020, par Mr DUPLAN André.

Réponses du maitre d'Ouvrage :

Une étude d'Impact accompagne le dossier d'autorisation environnementale réalisée par un bureau d'étude spécialisé en environnement. De nombreux spécialistes sont intervenus sur toutes les problématiques de ce dossier. L'étude cerne tous les points très précis demandés pour ce type de projet, de nombreuses mesures de suivi sont proposées, ainsi que des mesures compensatoires qui seront mis en place à l'exécution des travaux.

Question légitime sur le débit réservé (Qr), mais les services de l'état dans leur ensemble ont une obligation d'équité et de respect de la réglementation, que la valeur du Qr reste un axe majeur, mais d'une manière générale sur la globalité du projet. Les services concernés sont extrêmement vigilant et précautionneux sur ce sujet pour que les valeurs retenues sont souvent au-delà des valeurs proposées par les BE spécialisés.

Concernant le creusement du Lyon-Turin, le tunnel passera sous la commune de Modane, quelques centaines de mètres sous terre. A ce jour, seule une source sur les 60 relevées du tunnel réalisé s'est déviée. Vu avec TELT, vous n'avez pas d'inquiétude à avoir sur ce sujet.

La future microcentrale ne fonctionne pas du tout comme les centrales de Bissorte, Aussois et du Mont Cenis. Effectivement, ces trois dernières fonctionnent en éclusée, soit lorsque la demande du réseau est importante (heures de pointe). La future microcentrale, elle produira au fil de l'eau et délivrera en continu sa production au réseau électrique.

**SERHY INGENIERIE**

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 81 51 17

**SERHY INGENIERIE Siège social**

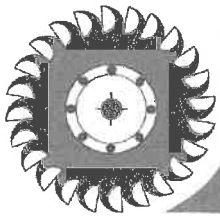
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EURL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 978 - Siret 810 610 972 00012 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 978



2.e) -N°9I déposée le 27 octobre 2020, par Mr GENEST Christophe. Canal d'arrosage jardins de Loutraz.

Réponses du maitre d'Ouvrage :

Les jardins de Loutraz continueront d'être alimentés par le canal existant. Le débit réservé a été porté à 100 l/s, au droit de la prise d'eau amont. Le débit au droit des jardins sera plus important compte tenu de certains apports intermédiaires.

2.f) -N°10J déposée le 30 octobre 2020, par Mme BARDAGI Laetitia : Impacts négatifs

Réponses du maitre d'Ouvrage :

Nous relevons les inquiétudes de Madame BARDAGI. Nous tenons à la rassurer car tous les services de l'Etat concernés par cette instruction (DDT73, DREAL Auvergne-Rhône Alpes, CNPN, ONF\*\*\*) ont pris en compte toutes les problématiques environnementales citées. Des compléments ont été apportés lors de cette instruction. Ceci nous a permis de converger vers un projet qui prend et répond aux exigences environnementales. Ce projet cadre pleinement avec les directives gouvernementales (PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie), l'énergie hydroélectrique pour rappel, étant une des sources d'énergies renouvelables. L'objectif est avant tout de réduire et limiter dans le temps le recours aux énergies fossiles qui elles, accentuent le réchauffement climatique, sujet majeur des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le terme employé « crime » est offensant et totalement injustifié. Nous prenons un risque industriel important pour répondre aux demandes gouvernementales à travers ce nouveau plan pluriannuel 2019-2028 provenant de longues réflexions mondiales de nombreux collègues scientifiques qui concourent tous vers la même analyse et la même conclusion.

Ne rien faire, ne plus bouger, ne pas proposer et ne pas disposer d'énergie nouvelle et propre nous mènera à une conclusion anticipée et connue de toutes et tous.

\*\*\*

**DDT** : Direction Départemental des Territoires,

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

**CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature,

**ONF** : Office National des Forêts.

**SERHY INGENIERIE**

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

**SERHY INGENIERIE** Siège social

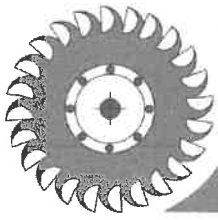
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EURL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 972 - Siret 810 610 972 00012 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972



### 3. Questions complémentaires de Mr Le Commissaire Enquêteur

- a) L'augmentation du débit réservé, porté à 100 l/s au lieu des 75 l/s va effectivement avoir une incidence sur le productible. Toutefois, cette atténuation du débit prélevé ne remet pas en cause la viabilité du projet. Nous restons toujours très prudents lors de la définition de la production envisagée. La perte de production est estimée à 250 000 kWh.
- b) La microcentrale pourra produire l'équivalent de la consommation électrique de **950 foyers**, hors chauffage, sur la base qu'un foyer moyen regroupe 4 personnes. La **consommation moyenne d'électricité** pour l'éclairage et l'électroménager pour une personne est de 1100 kWh/an en **moyenne**, soit environ 3 kWh par jour et par personne, et ce, quelle que soit la surface du logement. Si le ménage se compose de 4 personnes, cette **consommation** peut s'élever jusqu'à 4 400 kWh/an. (*Source de calcul : [www.agence-france-electricite.fr](http://www.agence-france-electricite.fr)*).
- c) Il est prévu de faire réaliser une étude géotechnique phase projet, de type conception (G2) pour la réalisation du passage en falaise stipulé dans la DAE.
- d) La demande de raccordement au réseau sera effectuée une fois l'obtention de l'arrêté préfectoral du présent dossier. De manière à ce que les services d'ENEDIS puissent nous produire une étude détaillée du raccordement (PTF : Proposition Technique et Financière), nous avons obligation de présenter le droit d'eau. En effet, les services d'ENEDIS ne peuvent être sollicités de façon incessante sans justificatif probant.
- e) La microcentrale et sa turbine seront installées en rive gauche du torrent Saint Bernard et non en rive droite comme écrit dans la présentation résumée du projet.
- f) Un bornage, en accord avec la commune de Modane et l'ONF, est prévu. Celui-ci sera matérialisé par des bornes dont les caractéristiques visuelles restent à définir. Ce bornage suivra le linéaire de la conduite forcée qui sera entièrement enterrée, excepté la partie en falaise.
- g) La parcelle A163, située sur la commune de Saint André, et sur laquelle sera créée la piste d'accès prise d'eau, reste effectivement sans maître. La commune de Saint André n'a pas, à ce jour, lancé de procédure d'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal concernant cette parcelle. Vu avec le service Forêt de la DDT, lors d'une reconnaissance de terrain, et devant le très faible linéaire traversé par la piste sur cette parcelle, la création de cette piste n'est aucunement remise en question.

#### SERHY INGENIERIE

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

#### SERHY INGENIERIE Siège social

1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EUROL au capital de 825 000 €

RCS Caen : 810 610 972 - Siret 810 610 972 00012 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972